



Le Bourg, 82150 Roquecor, France

**COMPTE-RENDU DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION LES AMIS DES CHATS
27 mars 2022**

Maison des Associations à Roquecor, 11h00

Personnes présentes :

danielle BETOLIERE, Yolande BISHOP, Patricia DEBUF, Moïra DOBSOND, Helen GOUGH, Sophie GRALL, Sue et Chris HASKELL, Eira JONES, Eric LE GOULVEN (mairie de Roquecor), Elisabeth LILLY, Guy MARSHALL, Sylvie MIDY, Liz OGDEN, Eliane STUTTERHEIM (mairie de Puymirol), Netty VAN GORP, Yolande VERDIER.

Personnes excusées : Jeane BERWERS, Kate BEWICK, Fransesca CILLIAN, Jacqueline DELEZAY, M. Gérard HEBRARD et Mme LOUISE-BAILLOU (mairie de Caussade), Arlette LAINÉ (Maire de Bourg de Visa), Mireille LAUDAT, Ysabelle MEYER (membre du bureau), Lionel RIVET, David SANCHEZ (mairie de St Sixte), Janet VAN KOOTEN.

Mme Yolande Bishop, la Présidente, a souhaité la bienvenue à tous les membres et invités présents à cette Assemblée Générale 2022 de l'association « Les amis des chats » à la Maison des Associations à Roquecor. Elle a présenté les membres du bureau actuel aux personnes présentes : Présidente Yolande Bishop, Vice-présidente Lenny Brand, Trésorière Moira Dobson, Secrétaire Sylvie Midy, Membre du Bureau Ysabelle Meyer.

Mme Bishop a rappelé que l'objectif de l'association est de sauvegarder les chats de la rue. Les buts des actions de l'association « Les amis des chats » sont de limiter la population de chats abandonnés et errants et améliorer l'environnement des habitants des communes et ce par trois actions principales :

- les programmes de contrôle de la population de chats libres ou errants par la stérilisation et identification,
- une aide financière aux propriétaires de chats afin de les aider à faire stériliser leurs chats et cela afin de limiter des chats abandonnés,
- l'éducation afin de sensibiliser les propriétaires et soigneurs de chats de les faire stériliser.

BILAN MORAL 2021

La feuille d'activités a été distribuée (également ci-annexée)

LES ACCORDS DE PRISE EN CHARGE DES PROGRAMMES « PSIR » POUR CHATS ERRANTS

La stérilisation des chats est la solution humaine et reconnue par la loi pour limiter la population de chats errants. Nos programmes « Piéger-Stériliser-Identification-Relâcher » (PSIR) des chats sur le

lieu de capture sont réalisés sous arrêté municipal. Ceci a pour effet de limiter l'augmentation de la population des chats sauvages, d'assurer à ces derniers une protection efficace contre la malnutrition et les maladies, et offre également d'autres avantages aux chats stérilisés. L'association prend en charge tous les frais vétérinaires. Le coût moyen pour l'association est de 120 € par chat. Il a été décidé de demander aux vétérinaires de suspendre les tests FELV et FIV des chats errants afin de réduire nos frais en 2021. Pour information cela a été révisé et pour les Accords délivrés depuis janvier 2022 les chats sont à nouveau testés. Les chats positifs sont euthanasiés.

Cinq arrêtés municipaux supplémentaires ont été obtenus en 2021 : Espinas (82160), Feneyrols (82140), Lacapelle-Livron (82160), Montgaillard (82129) et Vigueron (82193).

L'association a maintenant l'autorisation d'agir sous un arrêté municipal dans 90 communes.

En 2021, 232 chats errants ont été identifiés et stérilisés sous 104 Accords « PSIR » distribués dans 40 communes. En effet l'association a encore distribué des Accords pour de nombreux chats qui n'ont pas été stérilisés. Le manque de piégeage est un problème à résoudre en 2022.

Nous adressons nos remerciements aux Fondations 30 Millions d'Amis et Brigitte Bardot pour les bons de stérilisations et identifications reçus en 2021. Nous remercions également Liz Ogden, gestionnaire du programme, les mairies, les piégeurs, les vétérinaires, ainsi que tous ceux qui ont apporté leur aide aux programmes « PSIR » en 2021.

QUESTIONS : Pas de question.

LES BONS DE STÉRILISATION - CHATS DE COMPAGNIE

Afin de réduire le nombre de chats abandonnés, Les « Amis des Chats » encourage activement les propriétaires de chats à les faire stériliser. Nous distribuons aux personnes en difficulté financière de notre secteur (prédéfini) des bons dont la valeur est de 50€ pour une chatte et de 20€ pour un chat. Le complément reste à la charge du propriétaire. La valeur du bon est versée directement au vétérinaire.

Afin d'aider plus de propriétaires, Les critères d'éligibilité pour l'obtention de bons ont été modifiés en 2021 :

- augmentation du seuil de référence fiscal de revenu RFR (de 12000€ à 15000€ pour une personne et de 15000€ à 19000€ pour 2 personnes)
- le nombre de bons par foyer par année d'un à deux.

En 2021, 192 Bons de stérilisations pour 151 chattes et 36 chats ont été distribués.

Nos remerciements à la gestionnaire du programme Anne Stevenson, aux propriétaires et aux vétérinaires pour leur coopération.

QUESTIONS : Pas de question

ÉDUCATION – POUR AUJOURD'HUI ET POUR L'AVENIR

Les programmes PSIR ont grandement réduit le nombre de chats vivant librement dans certaines zones très localisées, et semblent avoir changé les attitudes des résidents locaux. Cependant il y a un grand besoin de créer une meilleure compréhension du bien-être des chats au travers de l'éducation.

Tous les renseignements à ce sujet sont disponibles sur notre site Internet et notre page Facebook.

Deux éditions du bulletin de l'association, *Langue des chats*, ont été publiées en 2021, ainsi que des articles dans les bulletins municipaux. Nous remercions les mairies qui ont diffusé ces informations auprès de leurs administrés.

QUESTIONS : Pas de question

ACTIVITÉS POUR COLLECTES DE FONDS

L'association a été aussi active que possible dans la collecte de fonds tout au long de l'année 2021.

L'association a deux Boutiques Bazar ou Charity Shops. Une à Lauzerte en face de la mairie et l'autre à Roquecor, notre siège social, derrière la mairie. Nous remercions grandement ces deux mairies qui nous fournissent gratuitement les locaux, le chauffage et l'électricité.

En avril/mai 2021, les magasins de Roquecor et Lauzerte ont été fermés pendant 6 semaines pendant le confinement. Les jours d'ouverture de la boutique Roquecor ont changé en 2021 et sont les suivants mercredi/jeudi/vendredi de 14h à 16h et dimanche de 10h à 12h30.

Nous continuons à vendre des articles d'occasion donnés et cela venant le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas. Nous vendons également des articles neufs tels que divers sacs, tasses, cartes et porte-clés. Tous avec de jolis personnages de chats.

Les boutiques sont également un lieu pour récupérer les formulaires de demande de stérilisation et identification pour chats errants et chats domestiques, ainsi que les pièges pour les chats errants.

En 2021, L'association a tenu un stand au Marché aux Fleurs, à la Brocante, au Vide Grenier et au Marché de Noël de Roquecor. Lors des manifestations dans les villages, les boutiques de Roquecor et Lauzerte étaient ouvertes.

Les bénévoles travaillent pour s'assurer que les boutiques sont bien entretenues et bien approvisionnées et agissent comme de véritables ambassadeurs de l'association. Merci, merci à vous tous !

En 2021, Val Stanley a fait et offert à l'association un joli plaid en patchwork qui a été tiré au sort lors de notre tombola. Mme Bishop a donné ses remerciements à Val de son soutien.

Notre calendrier annuel avec de belles photos envoyées par de fiers propriétaires de chats a été une grande réussite. Nous remercions grandement nos sponsors d'entreprises locaux pour leur soutien.

QUESTIONS : Pas de question.

BILAN FINANCIER 2021

Le Bilan Financier a été distribué (également ci-annexé)

Le travail important de l'association « Les amis des chats » a pu se poursuivre en 2021. Cela a été possible grâce aux soutiens généreux des mairies et du public.

L'association a dépensé plus de 22 000 € pour les frais d'interventions faites par de nombreux vétérinaires du Tarn et Garonne pour les chats errants. De plus, près de 6000 € ont été dépensés en aide financière pour la stérilisation des chats domestiques. En 2021, « Les amis des chats » a pu obtenir une subvention pour la stérilisation des chats errants, du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du plan France Relance.

Les boutiques de Roquecor et Lauzerte continuent de générer des revenus pour l'association, qui se sont élevés à plus de 12 000 € en 2021.

Après l'année difficile 2020 due au COVID, l'association a surmonté ses problèmes financiers et continuera son action pour le bien-être des chats.

QUESTIONS : Pas de questions

Mme Bishop a soumis l'acceptation du bilan financier 2021 au vote. Le bilan financier 2021 a été accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

Mme Bishop a expliqué que le bureau a voulu profiter de cette Assemblée Générale pour proposer deux modifications des statuts. Une copie des statuts avec les changements indiqués a été distribuée (également ci-annexée).

Actuellement, chaque membre du bureau est élu pour 3 ans depuis leur élection. Les membres du bureau ont tous commencé à un moment différent. Il serait plus simple que le bureau dans sa totalité soit élu chaque année.

(voir article 9).

Autre modification (voir article 12), pour nous donner le droit de tenir l'Assemblée Générale en distanciel (par courrier/courriel) si nécessaire.

QUESTIONS : Pas de questions.

Mme Bishop a soumis l'acceptation des modifications des statuts au vote. Les modifications ont été acceptées à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DU BUREAU

Les postes de Présidente, Vice-Présidente, Secrétaire, et Membre du Bureau sont courants et Yolande Bishop, Lenny Brand, Sylvie Midy et Ysabelle Meyer sont d'accord pour continuer à ces postes et nous les en remercions.

Mme Bishop a remercié Moira Dobson, trésorière, qui a veillé de près les finances de l'association et a fourni conseils et aide précieuse dans de nombreux domaines depuis 2019. Mme Moïra Dobson a reçu un cadeau du bureau.

Mme Bishop a proposé M Guy Marshall pour le poste de trésorier. La proposition de Mme Bishop a été appuyée par Mme Patricia Debuf. Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme Bishop a félicité M Marshall et lui a souhaité la bienvenue au bureau de l'association « Les amis des chats ».

Suite aux modifications des statuts, Mme Bishop a proposé que le nouveau bureau consistant de la Présidente Yolande Bishop, la Vice-présidente Lenny Brand, le Trésorier Guy Marshall, la Secrétaire Sylvie Midy et le Membre du bureau Ysabelle Meyer soit élu pour un an.

La proposition de Mme Bishop a été appuyée par Mme Eira Jones. Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme Bishop a remercié le Bureau, au nom des adhérents, pour leur travail et leur temps accordés à l'association.

PROJETS D'ACTIVITÉS 2022

L'association sera active autant que possible dans la collecte de fonds tout au long de l'année 2022.

Les Boutiques Bazar Charity Shops seront ouvertes. L'association tiendra des stands aux marchés locaux lorsque cela sera possible.

Le calendrier annuel sera publié en septembre 2022.

Mme Bishop a annoncé le retour de notre grand évènement « La balade en voiture » qui aura lieu le 15 août 2022. La route sera organisée par Tim Blackburn. La balade sera suivie d'un repas. Il y aura plus de renseignements et le formulaire d'inscription sur le site Internet de l'association très bientôt.

Mme Bishop a dit que l'association aura besoin de bénévoles pour cet évènement.

QUESTIONS : Pas de questions.

QUESTIONS DIVERSES

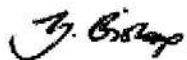
Pas de question

CONCLUSION

Au nom du bureau, des adhérents, et de tous les amis des chats, Mme la Présidente a remercié toutes les personnes présentes aujourd'hui et toutes celles pour leur soutien à notre association « Les amis des chats ». Durant 21 ans, l'association travaille pour améliorer le bien-être des chats, des habitants et de leur environnement. Elle est fière de son travail et continuera en 2022.

Mme Bishop a demandé aux participants de rester pour le verre de l'amitié.

La séance est levée à 11h45 mns



Mme Yolande Bishop
Présidente



Mme Sylvie Midy
Secrétaire

Fait à Roquecor le 2 avril 2022



ANNEX

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION LES AMIS DES CHATS 27 mars 2022

AGA 2022 Document 1

Sommaire du Bilan d'activités 2021

Nos actions afin de limiter la population de chats abandonnés et errants et améliorer l'environnement des habitants de votre commune

Chats errants : l'association Les amis des chats prendre en charge les frais vétérinaires des programmes « piéger-stériliser-identifier-relâcher » dans les communes dans lesquelles l'association a l'autorisation d'agir sous un arrêté municipal.

En 2021 : 232 chats errants ont été identifiés et stérilisé sous 104 Accords PSIR distribués dans 40 communes

Aide financière (Bons de stérilisation) aux propriétaires aux moyens modestes de faire stériliser leur chat ou chatte de compagnie. La valeur du bon est 50 € pour une chatte et 20€ pour un chat. Le propriétaire paie le prix habituel chez son vétérinaire moins la valeur du Bon. L'association rembourse le vétérinaire directement la valeur du Bon. Les critères d'éligibilité pour obtenir des bons ont été modifié en 2021 : augmentation du seuil de RFR et nombre de bons par foyer par an afin d'aider plus d'habitants.

En 2021 : 192 Bons de stérilisation pour 151 chattes et 36 chats ont été distribués

Éducation : Les feuilles de conseils sur la stérilisation du chat et autres sujets sur le bien-être du chat sont disponible à partir du site Internet de l'association. Deux éditions du bulletin de l'association *Langue des chats* ont été publiées en 2021, ainsi que nos articles dans les bulletins municipaux et nous remercions les mairies pour la diffusion d'information auprès des administrés.

Exercice 2021

CHARGES	6 Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	17246
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	1053	74- Subventions d'exploitation ⁷	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance	218	-	
Documentation		Département(s) : DDETSPP §2	2000
62 - Autres services extérieurs		- Plan France Relance	
Rémunérations intermédiaires et honoraires VETERINAIRES	28836	Intercommunalité(s) : EPCI ⁸	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	9790
Services bancaires, autres	490	-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante	868	75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières	20	Dont cotisations, dons manuels ou legs	8802
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	83
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	31485	TOTAL DES PRODUITS	37921
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁹			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	6765
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	3740	Prestations en nature	
Personnel bénévole	6765	Dons en nature	3740
TOTAL	41990	TOTAL	48426

RELEVÉ DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2021

SOMMAIRE €

	<u>TRANSACTIONS</u>		<u>ACTIFS ET PASSIFS</u>
RECETTES	37920,66	CREDIT AGRICOLE	911,25
DEPENSES	31484,56	LIVRET A	23234,19
EXCES DE RECETTES	6436,10	PETITE CAISSE	49,89
		PAYPAL	41,12
		TOTAL	24236,45
Balance 2020	17519,05	O/S CR/DRS	281,30
TOTAL	23955,15	TOTAL	23955,15

BILAN FINANCIER 2021

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
	€	
	<u>2021</u>	
Bons chats de compagnie	5930	Subventions 11790
Chats Libres	22906	
Boutiques	1053	Boutiques 12811
Assurance	268	Cotisations 1395
Admin	440	Donations 7407
Calendrier	868	Calendrier 3151
Collecte de Fonds	0	Collecte de Fonds 1284
Charges Financier	20	Produits Financier 83
TOTAL	31485	TOTAL 37921

AGA 2022 Document 3

Statuts

Article 1

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : Association Les amis des chats.

Article 2

Cette association a pour objet sauvegarder les chats de la rue.

Article 3

Le siège de l'association est fixé à La Mairie, Le Bourg, 82150 Roquecor.
Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune par simple décision du bureau.

Article 4

La durée de l'association est indéterminée.

Article 5

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau.

Article 6

Une cotisation annuelle doit être acquittée par les adhérents. Son montant est fixé par le bureau.

Article 7

La qualité de membre se perd par :

- le décès ;
- la démission ;
- la radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 8

Les ressources de l'association comprennent :

- le montant des cotisations
- les subventions publiques qui pourraient être accordées
- tout autre ressource généralement quelconque autorisée par la loi.

Article 9

L'association est dirigée par un bureau de 5 membres élus ~~pour 3 années~~ **chaque année** par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le bureau est composé de :

- un Président
- un Vice-président
- un Secrétaire
- un Trésorier

- un membre du bureau.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile. Il a, notamment, qualité pour ester en justice au nom de l'association.

En cas de vacances, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Article 10

Le bureau d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois sur convocation du Président.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage la voix du président est prépondérante.

Article 11

Des personnes qui agitent au nom de l'association le font à ses périls et risques. L'association décline toute responsabilité pour aucun accident ou autre incident.

Article 12

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres à jour de leur cotisation. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par le président. L'ordre du jour, fixé par le bureau, est indiqué sur la convocation. Le Président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet les résultats financiers à l'approbation de l'assemblée et propose le montant de la cotisation annuelle. **L'Assemblée Générale peut être tenue en personne ou en distanciel.** Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par le Président et le Secrétaire.

Article 13

Le Président, sur l'initiative du bureau ou de la moitié plus un des membres inscrits à jour de leur cotisation, peut convoquer une assemblée générale extraordinaire selon les modalités de l'article 12 et aux fins de modifier les statuts ou de dissoudre l'association. Le quorum est fixé aux 3/4 des membres inscrits.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par le Président et le Secrétaire

Article 14

Le bureau d'administration peut décider de l'établissement d'un règlement intérieur qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Il s'impose à tous les membres de l'association.

Article 15

La dissolution est prononcée par l'assemblée générale extraordinaire qui nomme un liquidateur. L'actif sera dévolu conformément à [l'article 9](#) de la loi du 1^{er} juillet 1901 à une association poursuivant un but identique.